



COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2024 à CARENTAN-LES-MARAIS (*Les Veys*)

Secrétaire de séance : Yann MOUCHEL

DÉLIBÉRATION

CS 2024/39 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 3 – Accélérer et amplifier les transitions - 06. Développer des activités économiques qui préservent les ressources du territoire - M17. Soutenir une agriculture multifonctionnelle pour participer aux mutations du territoire - Accompagnement technique en faveur du maintien du pâturage des prairies de marais

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 26 mars 2024 à Carentan-les-Marais (*Les Veys*), sous la présidence de Benoît FIDELIN.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 20 mars 2024 aux membres délibérants et le 21 mars 2024 aux membres associés conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS

avec voix délibérative

Pour la Région

Pascal MARIE, Pierre VOGT

Pour les conseillers départementaux

Hedwige COLLETTE (*pouvoirs de Christelle CASTELEIN et Maryse LE GOFF*), Benoît FIDELIN, Patrick THOMINES (*pouvoirs de Martine LEMOINE et Hervé MARIE*)

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom), Jean-Pierre GUEGAN (Communauté d'Agglomération Saint-Lô), Anne HÉBERT (CC Côte Ouest Centre Manche - *pouvoir d'Aurélie GIGAN*)

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise – *pouvoir de Bertrand LECONTE*), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer – *pouvoir de Miche MAUDUIT*), Yves HUET (Gonfreville), Joël LERECULEY (Gaignes-Mesnil Angot), Sylvain LEREDDE (Rampan – *pouvoir de Gérard VOIDYE*), Jocelyne LEVASSEUR (Fresville – *pouvoir de Laurent HUET*), Aurélien MARION (Apeville), Christopher MOREAU (Saint-Germain-du-Pert), Yann MOUCHEL (Varenguebec – *pouvoir de Valérie TORTEL*), Françoise PHILIPPE (Catteville), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle – *pouvoir de Christophe FOSSEY*), Gérard TAPIN (Marchésieux – *pouvoir de Marie-Agnès HÉROUT*)

avec voix consultative

Valérie BALAGUER (Conseil départemental de la Manche)

ÉTAIENT EXCUSÉS

Pour la Région

Angélique FERREIRA, Antoine JEAN, Valérie LAISNEY, Vanessa LANCELLOT, Sylvain LETOUZÉ, Florence MAZIER, Cédic NOUVELOT, Marianne ROZET

Pour les conseillers départementaux

Christèle CASTELEIN, Patricia GADY-DUQUESNE, Maryse LE GOFF, Martine LEMOINE, Thierry LETOUZÉ, Hervé MARIE, Jean MORIN



MARAI DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude **COLOMBEL** (CC de la Baie du Cotentin), Aurélie **GIGAN** (CC Coutances Mer et Bocage), Catherine **KERVADEC** (CC de la Baie du Cotentin), Thierry **LAISNEY** (CC Côte Ouest Centre Manche), Jean-René **LECHATREUX** (Communauté d'Agglomération du Cotentin)

Pour les communes

Simone **EURAS** (Neufmesnil), Christophe **FOSSEY** (Doville), Jean-Claude **HAIZE** (Carentan-les-Marais), Samuel **HARDY** (La Meauffe), Marie-Agnès **HÉROUT** (Carentan-les-Marais), Laurent **HUET** (Saint-Sauveur-Villages), Dominique **JEANNE** (Néhou), Jean-Louis **LECAPLAIN** (Grandcamp-Maisy – *voix consultative*), Bertrand **LECONTE** (Sainte-Marie-du-Mont), Jean-Pierre **LHONNEUR** (Carentan-les-Marais), Stéphanie **MAUBÉ** (Lessay), Michel **MAUDUIT** (Isigny-sur-Mer), Marinette **MIGAUT** (Rauville-la-Place), Florent **SILIERES** (Terre-et-Marais), Marianne **TAP** (Hémevez – *voix consultative*), Valérie **TORTEL** (Gorges), Céline **VAQUEZ** (Le Désert), Gérard **VOIDYE** (Carentan-les-Marais)

Pour les membres consultatifs

Julien **MINICONI** (Sous-préfet de Coutances), Adrien **ALLARD** (Sous-préfet de Bayeux), Marie **COUELLIER** (Région Normandie - Chargée de mission Parcs naturels régionaux et Biodiversité)

Équipe administrative et technique du Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin

Denis **LETAN**, Agnès **ORANGE**, Nicolas **FILLLOL**, Arnaud **FEREY**

Nombre de votants : 20 membres + 12 pouvoirs

Soit un quorum de 32 membres sur 58

CS 2024/39 Finances locales – Décisions budgétaires – Budget et comptes – AMBITION 3 – Accélérer et amplifier les transitions - 06. Développer des activités économiques qui préservent les ressources du territoire - M17. Soutenir une agriculture multifonctionnelle pour participer aux mutations du territoire - Accompagnement technique en faveur du maintien du pâturage des prairies de marais

Entre 2019 et 2021, la Chambre d'Agriculture de la Manche avait proposé à SCOPELA, un bureau d'études spécialisé dans l'intégration des prairies naturelles dans les fermes et animateur du projet « Patur'Ajuste », réseau technique d'éleveurs et techniciens sur ce sujet, d'évaluer l'opportunité d'accompagnement d'éleveurs sur les marais du Cotentin et du Bessin.

SCOPELA a identifié des éléments qui ont permis aux structures territoriales (Parc naturel régional, Chambre d'Agriculture de la Manche et autres structures agricoles) de construire un accompagnement d'éleveurs sur le thème du pâturage, sur les marais et prairies du territoire.

Tout naturellement, son action se poursuit sur le territoire pour accompagner les chargés de mission du Parc naturel régional et de la Chambre d'Agriculture de la Manche, pour leur autonomisation dans cette démarche de valorisation des prairies naturelles. Entre 2022 et 2024, c'est le Parc naturel régional qui assure la prise en charge de leur prestation.

L'accompagnement de SCOPELA se décline en plusieurs missions complémentaires autour du programme d'accompagnement, proposé par le Parc naturel régional et la Chambre d'Agriculture de la Manche :

- construction et animation pédagogique de journées collectives de formation (2 par an), sur des sujets choisis par les éleveurs des marais lors des réunions précédentes ;
- participation aux accompagnements individuels (3 fermes par an) : aide à l'identification des objectifs d'accompagnement, aide à la construction des suivis annuels, participation aux suivis et soutien à la rédaction d'une note de synthèse et d'un « retour d'expérience » sur chaque ferme accompagnée ;
- bilan de l'année écoulée et proposition pour l'année suivante, tant en terme de sujets traités, d'accompagnements et de suivis à poursuivre.

Cet accompagnement, important en 2022, se réduit en 2023 et se termine fin 2024.



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN
UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

Code budgétaire : P3302_AGRIZH

Dépenses de fonctionnement solde 2023		Recettes de fonctionnement solde 2023	
6228 - Prestation de services extérieurs	420,00 €	747888 AESN	420,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			420,00€

Code budgétaire : 24_M172_AGRI_ZH

Dépenses de fonctionnement 2024		Recettes de fonctionnement 2024	
6228 - Prestation de services extérieurs	5 170,00 €	7472 RÉGION	1 034,00 €
		747888 AESN	4 136,00 €
Montant prévisionnel de l'opération			5 170,00€

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **DONNE** son accord sur ce dossier
 - **AUTORISE** le président à signer tous les documents y afférents.
- ADOPTÉ à l'unanimité**

Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 29 avril 2024

Benoît FIDELIN,
Président du Parc naturel régional
des Marais du Cotentin et du Bessin

PARC NATUREL REGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village, Ponts d'œuvre - BP 137
Saint-Omer-sur-Mer
50500 CARENTAN-LES-MARAIS
Tél. 02 33 71 61 90 | info@parc-cotentin-bessin.fr